



Mission régionale d'autorité environnementale
Normandie

Conseil général de l'environnement
et du développement durable

Rouen, le 20 février 2020

Mission régionale d'autorité environnementale
de Normandie

Affaire suivie par : Corinne ETAIX

Tel : 01 40 61 79 29

Courriel : corinne.etaix@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Bourg-Achard (Eure) dans le cadre d'une déclaration de projet pour la création du campus lycée innovant international normand numérique
Décision de la mission régionale d'autorité environnementale dans le cadre d'un examen au cas par cas

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, la décision de la mission régionale d'autorité environnementale concernant l'examen au cas par cas de la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Bourg-Achard (Eure) dans le cadre d'une déclaration de projet pour la création du campus lycée innovant international normand numérique, dont il a été accusé réception le 23 décembre 2019.

Cette décision est mise en ligne sur le site internet de la mission régionale d'autorité environnementale de Normandie : www.mrae.developpement-durable.gouv.fr.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

La présidente de la mission régionale
d'autorité environnementale

Corinne ETAIX

À l'attention de Monsieur le Président
Communauté de Communes Roumois Seine
666 rue Adolphe Coquelin BP3
27 310 BOURG-ACHARD

Copie à : - Préfecture de l'Eure
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie
- Direction départementale des territoires et de la mer de l'Eure